



SPORTS COLLECTIFS

RÈGLES GÉNÉRALES

Article 1.1.

Les tournois, dans les sports collectifs, se déroulent sur cinq journées.

Article 1.2.

Chaque équipe doit se présenter avec deux jeux de maillots de couleur différente. Les deux jeux de maillot sont numérotés de la même façon.

Article 1.3.

Chaque entraîneur doit communiquer le numéro de vareuse de chaque joueur/joueuse, valable pour toute la durée des Jeux. Ce numéro sera également inscrit sur la feuille de contrôle d'identité et sur le passeport FISEC.

Article 1.4. Age minimum et maximum des joueurs et joueuses

Pour participer aux compétitions de sports collectifs aux Jeux de la FISEC 2017, les joueurs et joueuses doivent être né(e)s en 2000, 2001 ou 2002.

Article 2

2.1 Procédure à suivre en cas d'égalité

2.1.1 Lors des demi-finales croisées et de la finale pour les 1^{ère} et 2^{ème} places, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire,

- au futsal et au handball on jouera une prolongation de 2 périodes de 5 minutes chacune
- au basket-ball une prolongation de 5 minutes x fois
- au football, on procédera à l'épreuve des coups de pieds au but (point de penalty à 11 m) dès la fin du temps réglementaire

2.2 Arbitrage

2.2.1 Le COJFI propose les arbitres. Dans chaque sport, le responsable du COJFI et l'OTI s'accordent sur la désignation des arbitres pour certains matches, en particulier sur ceux qui officieront en demi-finale ou en finale.

2.2.2 Au Football, le COJFI présente 3 arbitres. L'OTI officie en tant que 4^{ème} arbitre.

2.3 Feuille de match

Les arbitres et les capitaines des équipes doivent signer la feuille de match.

Article 3

3.1. Lorsqu'un pays présente 2 équipes dans le même sport collectif, celles-ci ne sont pas obligatoirement réparties dans des poules différentes lors du tirage au sort mais devront jouer le premier match si elles se trouvent dans la même poule.

3.2. S'il n'y a que trois équipes inscrites dont deux d'un même pays, la première rencontre opposera obligatoirement les deux équipes du même pays.

Article 4. Durée des rencontres

	Temps complet en cas d'une rencontre par jour	Temps réduit en cas de 2 rencontres par jour *
Basket-ball	4 x 10 minutes	4 x 8 minutes
Football	2 x 30 minutes	2 x 30 minutes
Futsal	2 x 15 minutes (temps décompté)	2 x 15 minutes (temps décompté)
Handball	2 x 25 minutes	2 x 20 minutes
Volley-ball	3 sets gagnants	3 sets gagnants

* les matches en temps réduit concernent les matches des jours 1 et 2 des tournois à 4 équipes (sports de salle) ainsi que les tournois regroupant 9 équipes ou plus.

Suivant le nombre d'équipes, les tournois de chaque sport se déroulent conformément aux formules suivantes:

Article 5.1. Tournoi à 3 équipes

BASKET - FOOTBALL – FUTSAL - VOLLEY	HANDBALL
- 1 ^{er} jour : A contre B	- 1 ^{er} jour : A contre B / C contre A
- 2 ^{ème} jour : A contre C	- 2 ^{ème} jour : repos
- 3 ^{ème} jour : B contre C / A contre B	- 3 ^{ème} jour : B contre C / B contre A
- 4 ^{ème} jour : A contre C	- 4 ^{ème} jour : repos
- 5 ^{ème} jour : B contre C	- 5 ^{ème} jour : A contre C / C contre B

5.2. Tournoi à 4 équipes Football

5.2.1 Premier tour :

- 1^{er} jour : A contre B / C contre D
- 2^{ème} jour : A contre C / B contre D
- 3^{ème} jour : B contre C / A contre D

5.2.2. Phase finale :

- 4^{ème} jour : ½ finale 1^{er} vs 3^{ème} // 2^{ème} vs 4^{ème}
- 5^{ème} jour : match pour la 3^{ème} place entre les perdants du 4^{ème} jour // Finale entre les vainqueurs du 4^{ème} jour.

5.2. Tournoi à 4 équipes sports de salle

- 1^{er} jour : A contre B / C contre D / A contre D
- 2^{ème} jour : A contre C / B contre D / B contre C
- 3^{ème} jour : A contre B / C contre D
- 4^{ème} jour : A contre C / B contre D
- 5^{ème} jour : B contre C / A contre D

5.3. Tournoi à 5 équipes

- 1er jour: A contre B / C contre D
- 2ème jour: B contre C / A contre E
- 3ème jour: D contre E / A contre C
- 4ème jour: A contre D / B contre E
- 5ème jour: C contre E / B contre D

5.4. Tournoi à 6 équipes

- 1^{er} jour: A contre B / C contre D / E contre F
- 2ème jour: B contre C / D contre F / A contre E
- 3ème jour: D contre E / A contre C / B contre F
- 4ème jour: C contre F / B contre E / A contre D
- 5ème jour: A contre F / B contre D / C contre E

NOTE : lorsque le tournoi regroupe 5 ou 6 équipes, l'ordre des rencontres sera adapté pour que les équipes classées aux deux premières places du classement des équipes nationales adopté par la CTI se rencontrent le dernier jour du tournoi.

5.5. Tournoi à 7 équipes: 2 poules

Poule 1: A-B-C **Poule 2:** W-X-Y-Z

- 1^{er} jour: A contre B / W contre X / Y contre Z
- 2ème jour: A contre C / W contre Y / X contre Z
- 3ème jour: B contre C / W contre Z / X contre Y
- 4ème jour: 1/2 finales croisées
 - 1^{er} poule 1 / 2ème poule 2
 - 1^{er} poule 2 / 2ème poule 1
 - Championnat entre 3ème poule 1, 3ème poule 2, 4ème poule 2.
On ne jouera pas de nouveau match déjà joué en 1^{er}, 2ème ou 3ème jour entre les 2 équipes de cette poule 2.
 - 3ème poule 1 / 3ème poule 2 (5ème-6ème-7ème places)
- 5ème jour : finales:
 - vainqueurs des 1/2 finales pour 1^{ère} et 2ème places
 - vaincus des 1/2 finales pour 3ème et 4ème places

- 3ème poule 1/4ème poule 2 pour 5ème-6ème-7ème places.

Rappel: prendre en compte le résultat du match joué en poule 2 entre les 3ème et 4ème.

5.6. Tournoi à 8 équipes : 2 poules

Poule 1 : A-B-C-D **Poule 2** : W-X-Y-Z

- 1^{er} jour

- A contre B / C contre D
- W contre X / Y contre Z

- 2^{ème} jour:

- A contre C / B contre D
- W contre Y / X contre Z

- 3^{ème} jour:

- A contre D / B contre C
- W contre Z / X contre Y

- 4^{ème} jour: 1 / 2 finales croisées -.

- match 1 :1^{er} poule 1 / 2ème poule 2
- match 2 :1^{er} poule 2 / 2ème poule 1
- match 3 :3ème poule 1 / 4ème poule 2
- match 4 :3ème poule 2 / 4ème poule 1

- 5^{ème} jour -. finales

- places 1-2: vainqueur match 1 contre vainqueur match 2
- places 3-4 : vaincu match 1 contre vaincu match 2
- places 5-6: vainqueur match 3 contre vainqueur match 4
- places 7-8: vaincu match 3 contre vaincu match 4.

Article 6 : PROCEDURE DU TIRAGE AU SORT EN SPORTS COLLECTIFS

Dans chaque sport, on procède de la façon suivante :

6.1 Toutes les équipes sont classées en fonction des résultats obtenus au cours des jeux des trois années précédentes. Le classement est obtenu en fonction du quotient

$$\frac{\text{somme des places obtenues au cours des années antérieures}}{\text{nombre de participations.}}$$

Note : En cas de non participation, l'équipe concernée reçoit un nombre de points correspondant au nombre d'équipes ayant participé au tournoi cette année-là plus 1.

6.2 Cas de 7 à 10 équipes engagées dans un tournoi (point 5.5 à 5.8 du Règlement des sports collectifs). Dans ce cas, il y a deux poules à constituer.

6.2.1 Les équipes inscrites au tournoi sont réparties dans deux groupes :

- 1^{er} groupe : les équipes finalistes l'année précédente
- 2d groupe : les autres équipes

6.2.2 1^{er} tirage

On place dans un 1^{er} chapeau les deux équipes finalistes l'année précédente (à défaut de l'une ou de l'autre ou des deux, les deux équipes les mieux classées après application du point 1) ; dans un deuxième chapeau, deux bulletins, l'un marqué "poule 1", l'autre marqué "poule2".

6.2.2.1 On tire une équipe du 1^{er} chapeau, puis un bulletin du 2^{ème} chapeau; l'autre équipe du 1^{er} chapeau est placée dans l'autre poule.

6.2.2.2 On attribue par tirage au sort une lettre à chacune des deux équipes suivant la poule dans laquelle elle se trouve.

6.2.3 2^{ème} tirage

- On place toutes les lettres restantes dans un même chapeau
- On prend ensuite chaque équipe dans l'ordre de leur classement
- On attribue à chaque équipe une lettre par tirage au sort

6.3 Cas d'une poule unique (points 5.1 à 5.4 du Règlement des sports collectifs)

6.3.1 On place toutes les lettres nécessaires dans un chapeau

6.3.2 On prend les équipes l'une après l'autre en commençant par l'équipe vainqueur l'année précédente, puis l'équipe deuxième, puis dans l'ordre du classement. A défaut d'une ou des deux équipes finalistes l'année précédente, on prend les équipes dans l'ordre du classement.

6.3.3 On attribue à chaque équipe une lettre par tirage au sort.

Article 7 : Remise des médailles

Les médailles et les coupes sont remis aux équipes classées aux trois premières places de chaque tournoi à l'issue de la finale ou bien à la fin du dernier match du tournoi, dans le cas d'une poule unique.

Les équipes classées aux trois premières places doivent être présentes à la fin du tournoi pour recevoir leurs médailles.

Les trophées du FAIR PLAY sont remis lors de la cérémonie de clôture.

Article 8: Ballons

Dans tous les sports collectifs, le COJFI doit annoncer quelle est la marque des ballons utilisés.



BASKET-BALL

Règles particulières

Article 1

Pour les filles et les garçons, la durée des rencontres est fixée à 4x10 minutes – temps décompté – avec une pause de 1 minute entre les périodes 1-2 et 3-4 et une pause de 10 minutes entre les périodes 2-3.

Pour les matches à temps réduit, elle est de 4 x 8 minutes, temps décompté.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on jouera une prolongation de 5 minutes x fois jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur.

Article 2A

- Le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe au tournoi de Basket des Jeux de la FISEC est fixé à 8. En cours de compétition, si par suite de blessures ou d'autres événements, le nombre de joueurs d'une équipe était inférieur à 8, cette équipe pourrait poursuivre la compétition.
- Le nombre maximum de joueurs, pour l'ensemble du tournoi, est fixé à 12 joueurs.
- Les joueurs (maximum 12), inscrits sur la feuille de match, doivent appartenir à la liste "contrôle d'identité", **avec les noms des joueurs et leurs numéros de maillots**, remise au Bureau de contrôle lors de l'arrivée de la délégation. Les maillots sont numérotés de 4 à 99 (devant et au dos).
- La liste "contrôle d'identité" doit être présentée à l'organisateur ou à l'OTI 15 minutes au plus tard avant chaque match.

Article 2B

En cas de non-respect de l'article 2A, le forfait pour le match sera appliqué.

Article 3

Pour le classement, le décompte des points se fait de la manière suivante:

- match gagné : 2 points
- match perdu : 1 point
- forfait ou pénalité : 0 point.

Article 4

Classement des équipes en cas d'égalité

4.1 Procédure

4.1.1 En cas d'égalité entre deux équipes, le résultat du match entre ces deux équipes détermine le classement.

4.1.2 En cas d'égalité entre plus de deux équipes, un second classement sera établi prenant en compte uniquement les résultats des matches entre ces équipes à égalité

4.1.3 Si après ce second classement, des équipes sont encore à égalité, on utilisera le goal average pour déterminer le classement, en prenant en compte uniquement les résultats des matches entre ces équipes encore à égalité

4.1.4 S'il y a encore des équipes à égalité, le classement sera déterminé en utilisant le goal average de tous les matches joués par ces équipes dans le groupe

4.1.5 Si, en utilisant les critères ci-dessus, à tout moment le nombre d'équipes à égalité est réduit à deux, la procédure prévue au 4.1.1 et au 4.1.2. ci-dessus est appliquée.

4.1.6 Si, en utilisant les critères ci-dessus, à tout moment le nombre d'équipes à égalité est supérieur à deux, la procédure prévue ci-dessus à partir du 4.1.3 est répétée.

4.1.7 Le goal average sera toujours calculé par division

4.2 Exception: S'il y a seulement trois équipes dans un groupe et qu'elles ne peuvent être départagées suivant les étapes prévues ci-dessus (le goal average par division est identique), le classement sera alors déterminé par le nombre total de points marqués.

En cas de nouvelle égalité, on procédera à un tirage au sort.

Article 5

Les ballons en cuir, conformes au règlement FIBA, sont fournis par le pays organisateur :
Filles: n° 6 Garçons: n° 7. Les ballons en plastique ne sont pas autorisés.

Article 6

A l'exception des modalités fixées ci-dessus, les règles de jeu de la FIBA sont d'application.

Article 7

Les cas, non prévus au présent règlement, seront tranchés par la Commission Technique Internationale.



FOOTBALL

Règles particulières

Article 1

La durée des rencontres est de 2 x 30 minutes et ce pour tous les matches quand les équipes disputent une rencontre par jour.

Dans le cas où des équipes jouent deux matches par jour, la durée des rencontres est aussi de 2 x 30 minutes.

A l'issue de chaque rencontre de poule qui se termine par un match nul, on procèdera à l'exécution de tirs au but, on procèdera à l'exécution de tirs au but (voir les modalités dans l'alinéa ci-dessous). Le résultat de cette épreuve des tirs au but sera pris en compte uniquement pour départager les équipes qui seraient à égalité de points à la fin des rencontres de poules (voir ci-dessous l'article 5).

Lors des demi-finales croisées, de la finale pour les 1^{ère} et 2^{ème} places et de tous les matches de classement, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on procèdera directement à l'exécution de 5 tirs au but : 5 joueurs (pas de joueur exclus) différents tireront les tirs au but jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage. En cas d'égalité après les 5 premiers tirs au but, on continuera avec les autres joueurs jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage.

Article 2 A

- Le nombre maximum de joueurs pour l'ensemble du tournoi est fixé à 22.
- Le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe au tournoi de Football des Jeux de la FISEC est fixé à 15. En cours de compétition, si par suite de blessures ou d'autres événements, le nombre de joueurs d'une équipe était inférieur à 15, cette équipe pourrait poursuivre la compétition.
- L'entraîneur pourra choisir 18 joueurs à inscrire sur la feuille de match. Ces joueurs doivent appartenir à la liste "contrôle d'identité", avec les noms des joueurs et leur numéro de vareuse, remise au Bureau de contrôle lors de l'arrivée de la délégation.
- La liste "contrôle d'identité" doit être présentée à l'organisateur ou à l'OTI 15 minutes au plus tard avant chaque match.

Article 2B

En cas de non-respect de l'article 2A, le forfait pour la rencontre sera appliqué.

Un seul coach debout par équipe dans la zone technique .

Article 3

5 remplacements sont autorisés par match. Les joueurs remplaçants (4 joueurs de champ + 1 gardien) peuvent entrer au jeu tout au long de la partie. Un joueur remplacé ne peut revenir au jeu. Le gardien doit remplacer le gardien (5^{ème} remplacement).

Un joueur remplacé peut revenir en jeu ensuite.

Article 4 – Attribution des points en poule ou en formule championnat

Pour le classement, le décompte des points se fait de la façon suivante-

match gagné : 3 points.

match nul : 1 point.

match perdu : 0 point.

Article 5 – Egalité entre des équipes en poule ou en formule championnat

5.1 En cas d'égalité entre deux équipes, le résultat du match entre ces deux équipes détermine le classement. Si ces deux équipes ont fait match nul, l'équipe qui aura remporté l'épreuve des tirs au but sera classée avant l'autre.

5.2 En cas d'égalité entre plus de deux équipes, un second classement en points sera établi prenant en compte uniquement les résultats des matches entre ces équipes à égalité.

5.3 Si après ce second classement, plus de deux équipes sont encore à égalité, on prendra en compte pour les départager dans l'ordre suivant :

- de la différence des buts calculée uniquement sur les matches disputés entre ces équipes,
- de la différence des buts calculée sur l'ensemble des matches disputés,
- de l'équipe qui a marqué le plus de buts sur les matches disputés entre ces équipes,
- de l'équipe qui a marqué le plus de buts sur l'ensemble des matches disputés,
- du plus petit nombre d'exclusions de ces équipes sur l'ensemble des rencontres
- du plus petit nombre d'avertissements de ces équipes sur l'ensemble des rencontres.

5.4 "Si après épuisement de toutes les possibilités précédentes, deux équipes sont toujours à égalité, celles-ci sont départagées par tirage au sort"

5.5 Si, en utilisant les critères ci-dessus, à tout moment le nombre d'équipes à égalité est réduit à deux, la procédure prévue au 5.1 ci-dessus est appliquée.

5.6 Si, en utilisant les critères ci-dessus, à tout moment le nombre d'équipes à égalité est supérieur à deux, la procédure prévue ci-dessus au 5.4 est répétée.

5.7 Exception: S'il y a seulement trois équipes dans un groupe et qu'elles ne peuvent être départagées suivant les étapes prévues ci-dessus (le goal average par division est identique), le classement sera alors déterminé par le nombre total de buts marqués.

En cas de nouvelle égalité, on procédera à un tirage au sort.

Article 6

Un joueur exclu ne peut être remplacé. Toute exclusion définitive élimine le joueur pour le match et le suspend pour la rencontre suivante.

Deux avertissements (carton jaune) dans la même rencontre entraînent une exclusion définitive pour le restant du match et la suspension pour la rencontre suivante.

Trois avertissements dans des rencontres différentes entraînent la suspension pour le match suivant.

Article 7

Les ballons N° 5, conformes au règlement de FIFA, sont fournis par le pays organisateur.

Article 8

A l'exception des modalités fixées ci-dessus, le règlement de la FIFA est d'application.

Article 9

Les cas, non prévus au présent règlement, seront tranchés par la Commission Technique Internationale.



FUTSAL

Règles particulières

Article 1

- La durée de tous les rencontres est de 2 x 15 minutes – temps décompté selon le règlement FIFA.
- Chaque équipe pourra demander un temps mort par mi-temps.
- L'arrêt entre les 2 périodes ne devra pas dépasser 10 minutes.
- En poule de 3 équipes, à l'issue de chaque rencontre se terminant par un résultat nul, on procédera à l'exécution de tirs au but (voir les modalités ci-dessous). Le résultat de cette épreuve des tirs au but sera pris en compte uniquement pour départager les équipes qui seraient à égalité de points à la fin des rencontres de poules (voir ci-dessous l'article 5).
- Lors des demi-finales croisées, de la finale et des matches de classement (3, 4, 5, 6,...) en cas d'égalité après le temps réglementaire, application de l'article 2 des règles générales des sports collectifs valables pour le futsal.
- Prolongation de 2 x 5 minutes. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire de la prolongation, on procédera à l'exécution de 3 tirs au but : 3 joueurs (pas de joueur exclus) différents tireront les tirs au but jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage. En cas d'égalité après les 3 premiers tirs au but, on continuera avec les autres joueurs jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage.

Article 2A

- Le nombre maximum de joueurs pour l'ensemble du tournoi est fixé à 12.
- Le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe au tournoi de FUTSAL des Jeux de la FISEC est fixé à 8. En cours de compétition, si par suite de blessures ou d'autres événements, le nombre de joueurs d'une équipe était inférieur à 8, cette équipe pourrait poursuivre la compétition.
- Toute équipe doit présenter sur le terrain 5 joueurs dont un gardien de but.
- Si, pendant le match, une équipe est réduite à moins de trois joueurs sur le terrain suite à plusieurs exclusions, l'arbitre doit arrêter la rencontre.
- Les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent appartenir à la liste "contrôle d'identité", avec les noms des joueurs et leur numéro de vareuse, remise au Bureau de contrôle lors de l'arrivée de la délégation.

- La liste "contrôle d'identité" doit être présentée à l'organisateur ou à l'OTI 15 minutes au plus tard avant chaque match.

Article 2B

En cas de non respect de l'article 2A, le forfait sera appliqué pour la rencontre,

Article 3

Tout joueur qui a été remplacé peut revenir sur le terrain de jeu pour remplacer un autre joueur.

N'importe quel autre joueur peut permuter avec le gardien de but pour autant que l'arbitre en soit informé préalablement. Ce changement interviendra toujours pendant un arrêt de jeu.

En cas de blessures : dès le moment l'arbitre a autorisé le docteur (ou le coach) de venir au terrain, le joueur blessé doit quitter le terrain. Quand le joueur ne se conforme pas, il doit être sanctionné pour le retard de repartir le jeu. Le jeu ne reprend pas jusque ce joueur a quitté le terrain.

Exceptions seront fait seulement en cas :

- le gardien est blessé
- le gardien et un autre joueur ont heurté et ils ont besoin des soignes directes
- deux joueurs du même équipe ont heurté et ils ont besoin des soignes directes
- il ya une blessure sérieux comme langue avalé, commotion cérébrale, jambe cassé, ...

Article 4

Pour le classement, le décompte des points se fait de la façon suivante :

- match gagné: 3points
- match nul : 1 point
- match perdu : 0 point
- forfait : 0 point

Article 5

En cas d'égalité des points, dans les poules ou au classement général, il est tenu compte dans l'ordre:

- des résultats entre les équipes terminant à égalité:
 - des points attribués dans les rencontres disputées entre ces équipes
 - de la différence de goals entre ces équipes
 - du goal-average entre ces équipes
- de la différence générale des goals
- prise en compte des cartons rouges puis jaunes
- des tirs au but du point de réparation (poule de 3 uniquement).

Article 6 Exclusion.

En cas d'exclusion, le joueur ne pourra plus participer au match.

L'exclusion d'un joueur est signifiée par l'arbitre en lui montrant une carte rouge. Elle peut être précédée éventuellement d'une deuxième carte jaune.

Pendant la durée du tournoi, une carte rouge, qu'elle soit directe ou après deux cartes jaunes, entraîne la suspension pour le match suivant.

Une carte rouge directe entraîne au minimum un match de suspension.

Un joueur sera exclu du terrain si, dans l'opinion de l'arbitre, il :

- se rend coupable de jeu violent,
- se rend coupable de brutalités,
- tient des propos inconvenants, injurieux ou grossiers,
- se rend coupable , pour la deuxième fois, d'une faute méritant un avertissement.

L'équipe d'un joueur exclu suite à une carte rouge ou deux cartes jaunes pourra se compléter de la manière suivante:

- l'équipe peut être complétée d'une unité au terme des deux minutes qui suivent la reprise du jeu après l'exclusion,
- toutefois, si un but est entre-temps marqué contre elle, celle-ci peut se compléter dès le coup d'envoi qui suit.

Article 7

Les ballons n°4 fournis par l'organisateur, doivent satisfaire aux exigences de la loi 2 et portés un des logos officiels suivant : FIFA APPROVED ou FIFA INSPECTED ou la référence INTERNATIONAL MATCHBALL STANDARD.

Article 8

- Le port des protèges tibias n'est pas obligatoire
- Les buts doivent être fixés au sol
- A l'exception des modalités fixées ci-dessus et dans les articles précédents, le règlement de la FIFA est d'application, en particulier
 - les tacles et les charges sont interdits
 - la remise en jeu à la touche se fait au pied
 - toute interruption du jeu par l'arbitre pour blessure, entraîne la sortie obligatoire du joueur de l'aire de jeu
- Le nombre d'officiels sur le banc est limité à 2 par équipe.

Article 9

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission Technique Internationale.



HANDBALL

Règles particulières

Article 1

La durée des rencontres est fixée pour les filles et pour les garçons à 2 x 25 minutes avec une pause de 10 minutes entre les périodes.

Pour les matches à temps réduit, elle est de 2 x 20 minutes.

Lors des demi-finales croisées, de la finale et des matches de classement (3e, 4e, 5e, etc ...), en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on applique l'article 2 des règles générales des Sports Collectifs, valable pour le handball.

Prolongation: 2 x 5 minutes. En cas d'égalité après le temps réglementaire, on procédera à l'exécution de 5 tirs au but : 5 joueurs (pas de joueur exclu) différents tireront les tirs au but jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage. En cas d'égalité après les 5 premiers tirs au but, on continuera avec les autres joueurs jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage.

Article 2A

- Le nombre maximum de joueurs pour l'ensemble du tournoi est fixé à 14.
- Le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe au tournoi de HANDBALL des Jeux de la FISEC est fixé à 10. En cours de compétition, si par suite de blessures ou d'autres événements, le nombre de joueurs d'une équipe était inférieur à 10, cette équipe pourrait poursuivre la compétition.
- Les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent appartenir à la liste "contrôle d'identité", avec les noms des joueurs et leur numéro de vareuse, remise au Bureau de contrôle lors de l'arrivée de la délégation.
- La liste "contrôle d'identité" doit être présentée à l'organisateur ou à l'OTI 15 minutes au plus tard avant chaque match.

Article 2B

En cas de non-respect de l'article 2A, le forfait pour la rencontre sera appliqué.

Article 3

Pour le classement, le décompte des points se fait de la façon suivante:

match gagné: 2 points.

match nul: 1 point.

match perdu : 0 point.

Article 4

Application de l'article 2 des règles générales des sports collectifs, valable pour le handball.

En cas d'égalité de points, dans les poules ou au classement général, il est tenu compte dans l'ordre:

des résultats entre les équipes terminant à égalité:
de la différence de goals entre ces équipes
du goal-average entre ces équipes
de la différence générale des goals.
du goal-average général (quotient).

Article 5

- Les ballons, conformes au règlement de la FIH, sont fournis par les pays organisateur.
- Les buts doivent être fixés au sol.

Article 6

Un joueur qui reçoit un carton rouge direct est automatiquement suspendu pour le match suivant. L'arbitre qui donne un carton rouge direct doit rédiger un rapport pour la commission disciplinaire.

Article 7

A l'exception des modalités fixées ci-dessus, le règlement de la FIH est d'application.

Article 8

Les cas, non prévus au présent règlement, seront tranchés par la Commission Technique Internationale.



VOLLEY-BALL

Règles particulières

Article 1

Toutes les parties se jouent pour les filles et les garçons en 3 sets gagnants.

Le comptage des points se fera suivant la méthode du tie-break:

du premier au 4ème set : le premier à 25 points avec 2 points d'écart,
pour le 5ème Set : le premier à 15 points avec 2 points d'écart.

Article 2A

- Le nombre de joueurs pour l'ensemble du tournoi est fixé à 12.
- Le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe au tournoi de VOLLEYBALL des Jeux de la FISEC est fixé à 9. En cours de compétition, si par suite de blessures ou d'autres événements, le nombre de joueurs d'une équipe était inférieur à 9, cette équipe pourrait poursuivre la compétition.
- Chaque équipe a le droit de désigner dans la liste des joueurs de la feuille de match jusqu'à deux (2) libéros.
A tout moment un seul libéro peut se trouver sur le terrain.
Le libéro actif peut être remplacé par le second libéro après un échange de jeu terminé et à n'importe quel moment du match.
- Les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent appartenir à la liste "contrôle d'identité", avec les noms des joueurs et leur numéro de vareuse, remise au Bureau de contrôle lors de l'arrivée de la délégation.
- La liste "contrôle d'identité" doit être présentée à l'organisateur ou à l'OTI 15 minutes au plus tard avant chaque match.

Article 2B

En cas de non-respect, le forfait sera appliqué,

Article 3

- La hauteur du filet est de 2,24m pour les filles et de 2,43m pour les garçons.
- Tous les matches sont arbitrés par deux arbitres

- Du 1^{er} au 4^{ème} set, il y a deux temps morts techniques par set : un lorsqu'une équipe atteint 8 points, un lorsqu'une équipe atteint 16 points. De plus, chaque équipe peut demander 2 temps morts par set.
- Au 5^{ème} set, il n'y a pas de temps morts techniques.

Article 4

Pour le classement, le décompte des points se fait de la manière suivante:

Match 3-0 or 3-1: gagnants 3 points - perdants 0 points

Match 3-2: gagnants 2 points - perdants 1 point

Article 5

En cas d'égalité de points dans les poules ou classement général, il est tenu compte, dans l'ordre:

du ou des résultats des matches qui ont opposé ces équipes entre elles en prenant en compte dans l'ordre

le quotient des sets, résultant de la division du nombre de tous les sets gagnés par le nombre de tous les sets perdus des matches ayant opposé ces équipes

puis éventuellement le quotient des points, résultant de la division du total de tous les points marqués par le total de tous les points perdus lors des matches ayant opposé ces équipes.

si l'égalité subsiste, on prend en compte les résultats de l'ensemble des équipes constituant la poule, dans l'ordre

le quotient des sets résultant de la division du nombre de tous les sets gagnés par le nombre de tous les sets perdus.

puis éventuellement le quotient des points résultant de la division du total de tous les points marqués par le total de tous les points perdus).

Article 6

Les ballons, conformes aux règles de la FIVB, sont fournis par le pays organisateur.

Article 7

A l'exception des modalités fixées ci-dessus, les règles de jeu de la FIVB, sont appliquées en particulier les maillots doivent être numérotés sur la poitrine et dans le dos.

Article 8

Les cas non prévus au présent règlement sont tranchés par la Commission Technique Internationale.